

Compte-rendu de la réunion de travail sur la reprise de la librairie Entre2noirs sous un statut de SCIC¹

A Saint-Macaire le 20/07/2011

Page | 1

Présents : François Boyer, Emilie Chabenat, Vincent Cruège, Pascale Forté, David Hellak, Philippe Meynard, Marie-George Pagel-Brousse, Philippe Plagnol, Marion Truchon, Christiane Yvain, Jean-Michel Yvain.

Excusés : Jean-Marie Billa, Jean Corbanèse, Christophe Dupuis, Michel Hilaire, David Lenorcy, Fabienne Yvain.

Pièces jointes : un diaporama de présentation du prix de vente, le budget prévisionnel

Objectif de la réunion : présenter les éléments financiers du projet et débiter le débat sur les statuts, notamment le montant de la part sociale.

Il est remercié la présence de Philippe Meynard, Président de la Communauté de Commune du Canton de Podensac, Conseiller régional et membre du conseil d'administration de l'ECLA², François Boyer, futur libraire-gérant de la SCIC, David Hellak, chargé de mission à l'URSCOP³.

1. Présentation du prix de vente par Marion Truchon, chargée de mission économie au Pays des Rives de Garonne

Confère pièce jointe concernant le diaporama de présentation du prix de vente

- **Matériel compris dans le prix de vente**

En raison de l'absence de chauffage électrique dans le magasin, il est essentiel de définir si le poêle est compris dans le prix de vente. Par la suite, il est important de connaître les raisons de l'absence d'un chauffage électrique :

- un compteur n'ayant pas la puissance requise ?
- une installation électrique non adaptée ?

En effet, le stockage de buche de bois devant le magasin n'est pas un atout commercial. Néanmoins, une mise aux normes de l'électricité soulève le problème de la mise aux normes de l'accessibilité aux handicapés ce qui aurait un coût trop élevé en phase de création de la SCIC-librairie. De plus, le propriétaire souhaiterait vendre son local à plus ou moins long terme. Dans ce cadre, il a été prévu d'attendre la première année de fonctionnement avant de réaliser des investissements de cette importance qui pourront

¹ SCIC : Société Coopérative d'Intérêt Collectif

² ECLA : Ecrit Cinéma Livre Audiovisuel (organisme émanant de la Région)

³ URSCOP : Union Régionale des SCOP

bénéficiaire d'une subvention OCMACS⁴ (dispositif d'aide au développement des entreprises).

- Engagement du libraire-gérant

Dans ce projet, le gérant-libraire est un salarié participant au capital social de la SCIC à hauteur de 10 000€ soit 1/4 du capital social constitué par l'apport des associés seulement. D'autres financeurs, tels que les instituts, pourront participer au projet mais ils n'auront aucune responsabilité. Ainsi, l'investissement du libraire permet de s'assurer de son engagement dans le projet.

- Viabilité du projet de cession

Il est souligné que le projet de cession est jugé sain par l'ECLA.

2. Présentation du budget prévisionnel par François Boyer, libraire-gérant de la future SCIC-librairie

Le budget prévisionnel a été élaboré en fonction de l'avancé du projet et en lien avec Mr Harissat, comptable de la librairie « Entre2noirs ». Sa réalisation s'est basée sur :

- les bilans comptables 2008, 2009 et 2010 pour une évaluation des frais fixes et du fonctionnement de la librairie
- une étude de marché :
 - évaluant un CA « magasin » de 110 000€ (15% du marché) en 2007 sur une zone de chalandise restreinte à la Communauté de Communes du Pays de Langon ;
 - mettant en évidence une forte croissance démographique donc une augmentation de la clientèle ;
 - montrant un contexte national d'augmentation de 4% en moyenne.
- les capacités de développement du magasin sous-exploité actuellement
- une estimation du CA à partir des observations sur la librairie d'Arcachon en les adaptant au contexte territorial de Langon
- l'obligation d'un budget prévisionnel à l'équilibre mettant en évidence des impératifs, notamment en terme d'apport des associés au capital

De cette manière, le CA estimé semble réalisable mais il reste des questions en suspens, notamment vis-à-vis du capital initial. De plus, le changement de libraire est une période incertaine qui peut faire perdre ou gagner des clients.

Un autre problème est soulevé pour réaliser le budget prévisionnel en terme d'organisation. En effet, l'importance de développer le magasin nécessite une grande amplitude d'ouverture. Néanmoins, il y a aussi une présence demandée sur les salons et pour les marchés publics.

⁴ OCMACS : Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat, du Commerce et des Services

3. Coopération et prix de la part sociale

L'équilibre du budget prévisionnel met en évidence la nécessité d'assurer 25 000 € d'apport par des associés divers. Or, à 500 € la part, cela nécessite maximum 50 personnes. Cependant, la réunion précédente et celle-ci mettent en évidence un manque de mobilisation autant sur le plan financier que coopératif. Il y a donc la possibilité d'une part de 10 à 50 € pour mobiliser un plus grand nombre de personnes mais cela risque de renforcer le problème de la mise en œuvre de l'esprit coopératif. En effet, si celui-ci n'est pas présent, le statut de SCIC n'a pas lieu d'être. Il s'agit alors plutôt d'une association ou une entreprise « classique ». Ainsi, le problème de la mobilisation demeure quelque soit le prix de la part sociale. Cette difficulté est peut-être issue de l'historique du projet à l'initiative de la Communauté de Communes de Langon ce qui nécessite un temps plus important pour l'appropriation du projet.

Néanmoins ce temps d'appropriation risque d'être problématique par rapport aux dates butoirs de vente fin octobre. Il est alors proposé de réaliser parallèlement :

- une mobilisation des personnes ;
- une sensibilisation à la démarche coopérative auprès des associés ;
- une recherche de structure de préfiguration de la SCIC.

Par ailleurs, Mr Boyer explique sa position par rapport à cette démarche coopérative qu'il trouve très intéressante car elle témoigne d'un intérêt au monde de la librairie. Il explique qu'il reste très ouvert aux suggestions vu qu'il se positionne comme un technicien capable de définir la mise en œuvre ou pas de la stratégie/décisions prise par l'ensemble des associés. Il a un rôle de pédagogue vis-à-vis des missions d'une librairie afin qu'il y ait un échange constructif entre associés.

Propositions :

Envoyer le compte-rendu de la réunion avec le prévisionnel accompagné d'un courrier à distribuer à toutes personnes intéressées.

Questionner les divers contacts en terme de positionnement dans la SCIC autant sur le plan financier que coopératif.